



# STOPOGM Infos

Numéro 29, novembre 2007

## Dissémination de blé transgénique à Pully et à Zurich

### Un passe-droit pour la recherche ?

En tant que chercheur, je considère les essais en plein champ de plantes génétiquement modifiées comme opportuns dans la mesure où, premièrement, ils répondent aux questions qui ont justifié le moratoire et, deuxièmement, ils sont parfaitement conformes à la loi. Dans le cas des disséminations expérimentales de blé transgénique prévues à Pully et à Zurich, ces deux conditions ne sont toutefois pas respectées.

L'un des principes de la nouvelle loi sur le génie génétique (LGG) est celui de procéder par étape : les plantes génétiquement modifiées doivent être produites *in vitro* puis testées en milieu confiné avant d'être expérimentées en plein champ. Il est en effet possible de tester sous serre de nombreux aspects biosécuritaires : flux de gène horizontal et vertical, effet sur des organismes non cibles, expression du transgène, allergénicité. Cette démarche a pour but principal de tester les paramètres biosécuritaires en conditions contrôlées, afin de vérifier que les nouvelles propriétés agronomiques fonctionnent et que les risques liés à la transformation génétique soient connus et maîtrisés. Selon la LGG, les disséminations d'OGM en champ ne doivent présenter aucun risque pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Dans le cas de Pully, l'étude préalablement réalisée *in vitro* a prouvé l'effet des transgènes introduits. En revanche, celle qui a été effectuée en serre *in planta* s'avère peu convaincante d'un point de vue statistique, vu le faible nombre de plantes utilisées. Les chercheurs avancent qu'il sera possible de dégager un résultat significatif avec plus de plantes en champ. Dans le cas d'un des essais de Zurich, la

situation est plus étonnante encore, puisque les plantes nécessaires à l'expérience ne sont même pas encore produites, alors que l'autorisation est déjà accordée ! Dans les deux cas, la démarche tient plus de la promesse faite sur l'honneur que du protocole expérimental rigoureux.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a donc donné son autorisation aux disséminations prévues à Pully et à Zurich. L'office permet ainsi aux chercheurs de sauter l'étape prévue en milieu confiné. Pour Zurich, malgré l'absurdité de l'autorisation, aucune plainte n'est recevable. La raison avancée pour les essais de Pully est la suivante : « il n'est pas nécessaire de tester davantage ce blé transgénique en milieu confiné, puisque l'objectif principal est d'examiner les résistances aux champignons en plein champ ». Ce n'est pourtant pas ce que dit la loi qui préconise plus de prudence. De plus, cet examen est plus facilement réalisable en milieu confiné, car les conditions y sont contrôlées.

Les seuls paramètres ne pouvant être étudiés en milieu confiné sont ceux visant à tester la performance et le rendement des variétés transgéniques dans des conditions agricoles usuelles. Les disséminations poursuivent alors surtout l'objectif de développer un produit. Pourtant, le but des recherches menées durant le moratoire est de permettre que la décision future de prolonger ou non le moratoire repose sur des informations aussi complètes que vérifiées. On y parviendra mieux en respectant davantage la loi.

**Luigi D'Andrea, docteur en biologie,  
nouveau secrétaire de StopOGM**

## Le PNR 59 en deux mots

Le programme national de recherche sur les avantages et les risques des disséminations de plantes génétiquement modifiées (PNR 59) est constitué de 27 projets de recherche, dont onze ont partie liée avec les essais de dissémination de blé GM à Pully et à Zurich, durant trois années consécutives : en 2008, 2009 et 2010. Sur les onze projets du « consortium du blé », six sont spécifiquement attentifs aux risques (pour le sol, pour les herbes sauvages, pour les insectes non cibles, notamment). Les cinq autres projets analysent l'efficacité du blé GM pour résister au mildiou et sa qualité agronomique (rendement et qualité de la plante, y compris pour en faire du pain).

Le choix du blé nous paraît absurde et inadéquat : personne n'imagine produire du blé transgénique, même aux Etats-Unis : l'association regroupant tous les producteurs de blé américains a mis sur pied un groupe de travail pour réfléchir sur l'opportunité de se lancer dans le blé transgénique, au lieu de faire le pas, en mai 2006. La plante GM qui risque d'être cultivée en Suisse comme chez nos voisins est le maïs MON 810, de Monsanto, cultivé en France, en Espagne, en Allemagne... mais qui suscite de grandes questions, puisqu'il ne devrait pas être replanté en Allemagne, pour des raisons de sécurité : les OGM autorisés ne sont pas si stables et si sûrs qu'on le dit.

Les 16 autres projets non liés aux essais en champ avec du blé GM ne doivent pas être oubliés : certains prennent au sérieux les questions que nous nous posons, notamment celui de Lucius Tamm, qui compare l'impact des plantes GM sur les systèmes agricoles suisses conventionnels (par ex. label Suisse Garantie), intégrés (par ex. label Coccinelle IP) et biologiques (par ex. label Bourgeon bio).

Certains sont beaucoup plus problématiques : nous sommes choqués que des fonds publics soient octroyés à des projets de sciences humaines qui consistent à trouver les moyens susceptibles de mieux faire accepter les OGM par la population. Cela relève plutôt de la communication des industries agrochimiques. On ne peut que s'interroger sur ces choix.

[http://www.snf.ch/F/NewsPool/Seiten/mm\\_07may30.aspx](http://www.snf.ch/F/NewsPool/Seiten/mm_07may30.aspx)

## StopOGM et les OGM à Pully

Les demandes d'autorisation de dissémination de blé GM à Pully et à Zurich ont été largement suivies par la presse. StopOGM a participé à la séance d'information mise sur pied en mai par les Verts de Pully, qui ont intelligemment pallié l'absence de communication des promoteurs de ces disséminations.

Avec l'aide de Greenpeace et de quelques scientifiques, nous avons pris position, mi-juin, sur les demandes d'autorisation, en adressant à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) toute une série de remarques critiques. Nous indiquions ainsi les lacunes que comportaient, au regard de la législation, les dossiers déposés par le « consortium du blé ».

Principal grief : les demandes d'autorisation ne justifient pas ces disséminations en plein champ et ne fournissent pas non plus la preuve de leur innocuité pour les organismes présents dans l'écosystème, faute de recherches suffisantes menées en milieu confiné.

Le 3 septembre, l'OFEV donnait son feu vert aux disséminations expérimentales, tout en les assortissant de conditions qui nous ont paru comme un rideau de fumée pour cacher l'absence d'informations sur les risques encourus.

A l'analyse, les conditions posées par l'OFEV font de son autorisation une décision provisoire, car les chercheurs doivent encore présenter d'ici le 31 décembre des résultats sur les essais menés sous serre, et il n'est pas certain qu'ils seront satisfaisants. Par lettre adressée à l'OFEV le 25 septembre, nous avons donc recensé tous les points qui restaient non conformes au droit en vigueur. Les opposants de Pully ont pu utiliser ces arguments pour faire recours contre la décision de l'OFEV.

« Nous savons que les disséminations prévues ne sont pas interdites par le moratoire, concluait notre lettre. Mais la recherche publique n'est pas au-dessus de la loi. L'OFEV devra avoir le courage de le rappeler le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ; au besoin, en ajournant son autorisation si, comme on peut le craindre, les conditions requises par la loi ne sont pas respectées d'ici le 31 décembre 2007. »

Détails sur [www.stopogm.ch](http://www.stopogm.ch)

## France

### Les OGM au Grenelle de l'environnement

C'était l'un des dossiers les plus discutés de l'opération « Grenelle de l'environnement » lancé en mai par le président de la République. Gel sur les OGM ? Les propos de Nicolas Sarkozy qui suivent n'y répondent pas, mais valent la peine d'être retranscrits.

« Je veux revenir sur le dossier des OGM : la vérité est que nous avons des doutes sur l'intérêt actuel des OGM pesticides ; la vérité est que nous avons des doutes sur le contrôle de la dissémination des OGM ; la vérité est que nous avons des doutes sur les bénéfices sanitaires et environnementaux des OGM. Je ne veux pas me mettre en contradiction avec l'Union européenne. Mais, dans le respect du principe de précaution, je souhaite que la culture commerciale des OGM pesticides soit suspendue.

« Ceci en attendant les conclusions d'une expertise à conduire par une nouvelle instance qui sera créée avant la fin de l'année. Nous le ferons en concertation étroite avec la Commission européenne. Nous le ferons en respectant nos engagements. La preuve de cette volonté : je m'engage à ce que la France transpose au printemps 2008 la directive OGM. Le Grenelle pose de nouveaux principes pour encadrer la recherche et la culture des OGM. Je pense au principe de transparence. Je pense au droit à cultiver avec ou sans OGM. Je pense à l'obligation de prouver l'intérêt sanitaire et environnemental des OGM. Ces principes seront inscrits dans le projet de loi de transposition. »

On se réjouit d'avance. Mais parler de gel sur les OGM est du coup un peu vite dit.

« Décider, dès aujourd'hui, qu'une loi de coexistence sera votée avant le printemps afin que les semis commerciaux de maïs soient possibles pour 2008 nous fait craindre un débat bâclé au résultat écrit d'avance [la loi déjà soumise au Sénat], ne garantissant pas nos droits élémentaires », réagissait la Fédération nationale d'agriculture biologique. Notre exigence d'un moratoire doit résister au dégel printanier, et aucune date limite ne doit être mise à l'avance pour sa levée. »

Détails sur [www.infoq.org](http://www.infoq.org)

### Maïs OGM et foie gras AOC...

Un maïsiculteur du Gers a récemment laissé entendre que des éleveurs gavent leurs canards au maïs génétiquement modifié. Tollé à quelques semaines des fêtes de fin d'année. Quel impact peut avoir cette nouvelle sur les amateurs de foie gras ?

Pour apaiser les craintes des consommateurs, la Confédération paysanne d'Aquitaine demande que l'exclusion de l'alimentation OGM soit inscrite dans les chartes de qualité (AOC, labels, IGP). Elle a interrogé les responsables de la gestion des labels de qualité en soulignant la nécessité d'exclure les OGM de l'alimentation des volailles sous signe de qualité. Or, dans sa réponse, le président Conseil aquitain de l'origine et de la qualité se garde d'affirmer sans détour le rejet des OGM, se réfugiant derrière la présente ou future réglementation. Le Conseil opte plutôt pour des filières non OGM « tracées ». La voie est dangereuse, car le doute risque de porter sur toute la filière.

La Confédération paysanne préconise que le rejet des OGM soit inscrit dans les chartes de qualité. Celles-ci sont pour la plupart rédigées de longue date, bien avant l'apparition des OGM. Or, en Aquitaine, seuls le label bio AB et l'AOC fromagère Ossau-Iraty excluent officiellement les OGM. La Confédération en conclut que les productions sous signes de qualité et les 22 000 exploitations qui les obtiennent sont mises en danger, puisque les consommateurs sont opposés dans leur majorité au recours aux OGM. « Le meilleur moyen de rassurer les consommateurs, ajoutent les représentants de la Confédération, c'est qu'il n'y ait pas d'OGM semés ». Or, il y aurait 5000 ha de maïs GM cultivés en Aquitaine.

Cette situation met en évidence une problématique qui ne se limite pas au foie gras. Il paraît tout simplement absurde de se réclamer de la tradition et de la typicité du terroir, tout en utilisant des produits transgéniques parachutés des laboratoires de Monsanto ou de Syngenta. Les produits AOC transgéniques sont une contradiction dans les termes. Beau sujet pour un prochain débat.

[http://www.aqui.fr/envIRONNEMENTS.cfm?id\\_article=470](http://www.aqui.fr/envIRONNEMENTS.cfm?id_article=470)

## Syngenta, les OGM et le respect des droits fondamentaux

La Journée mondiale des droits de l'homme, fixée chaque année le 10 décembre, pourra bientôt alerter l'opinion sur le lien entre la commercialisation des OGM et la transgression des droits fondamentaux.

Dernier exemple en date, le meurtre d'un syndicaliste paysan du Paraná, mort sous les balles de deux agents de sécurité engagés par Syngenta, le 21 octobre 2007. Dans la bagarre, l'un des agents a aussi trouvé la mort. Tout cela à cause d'un terrain accaparé par Syngenta pour y planter illégalement des OGM, au détriment de l'environnement et des paysans sans terre.

On se souvient qu'en mars 2006, au moment où des ministres de l'environnement du monde entier étaient à Curitiba pour la conférence sur la Convention pour la diversité biologique de l'ONU, Via Campesina Brésil occupait non loin de là des champs expérimentaux d'OGM de Syngenta : alors que la loi sur la biosécurité brésilienne interdisait les OGM à moins de 10 km des zones naturelles protégées, Syngenta plantait des OGM dans la zone du parc national d'Iguaçu, protégé par la loi. L'autorité environnementale a donné raison aux manifestants, infligeant une amende de 500 000 dollars à l'entreprise suisse. Entre-temps, le président Lula a réduit la distance de sécurité à 500 mètres, et Syngenta n'a pas payé l'amende.

Via Campesina proposait de faire du champ contaminé de Syngenta une zone d'assainissement et un centre de production de semences utilisant des variétés paysannes accessibles à tous et sans brevet. Le gouverneur de l'Etat du Paraná y a donné suite en décrétant le départ de Syngenta, pour que le centre proposé par Via Campesina puisse se mettre en place. Syngenta ayant fait appel, la décision du gouverneur a été suspendue et Syngenta a contracté une entreprise de sécurité privée.

Problème : sans en avoir le droit, celle-ci est armée et terrorise les paysans sans terre et les syndicalistes de Via Campesina, les menaçant de mort ou les poursuivant sans raison, à tel point qu'une organisation de défense des droits de l'homme a porté plainte contre l'agence de sécurité et Syngenta.

Tout en connaissant la situation, Syngenta n'a pas dénoncé le contrat avec ses « miliciens ». Ceux-ci ont pénétré dans le camp des paysans sans terre en juillet dernier, déchargeant leurs armes sur un drapeau du MST. En réponse, les militants du MST sont revenus en septembre occuper le terrain de Syngenta. Le 21 octobre, ce que tous craignaient est arrivé : des heurts, deux morts, plusieurs blessés graves.

Tout cela, pour des OGM. Dans une lettre soutenue par StopOGM et d'autres associations il a été fait part de cette situation très préoccupante à la ministre des affaires extérieures, Micheline Calmy-Rey.

**Le prochain bulletin vous parviendra très bientôt sous une nouvelle forme. Nous comptons sur votre générosité pour soutenir notre action. Merci infiniment !**

### Notre présidente au Conseil des Etats

Géraldine Savary est élue au Conseil des Etats. C'est une immense joie pour toutes celles et tous ceux qui ont pu apprécier l'énergie qu'elle a investie pour le moratoire et dans la présidence de StopOGM depuis bientôt deux ans.

La députation romande au Parlement fédéral prête à défendre les propositions de StopOGM et du GTG/SAG n'a pas faibli par rapport à la précédente législature. Il faudra vérifier l'engagement des nouveaux députés. Vu les pertes enregistrées en Suisse alémanique, le travail de terrain pour maintenir la résistance aux OGM sera capital.

### Deux secrétaires pour une année

Pour des raisons professionnelles, Sylvain Fattebert, secrétaire de StopOGM depuis 2003, a souhaité réduire son engagement et partager la charge de travail avec une autre personne. Le Bureau a accepté la proposition et décidé d'engager Luigi D'Andrea, docteur en biologie depuis 2006, pour une période d'une année. La situation sera évaluée d'ici là.

### StopOGM

#### Comité romand de travail sur le génie génétique

Présidente : Géraldine Savary  
Av. de France 21, 1004 Lausanne, tél. 021 625 67 01  
Secrétaires : Sylvain Fattebert et Luigi d'Andrea  
rue des Granges 13, 2800 Delémont tél. 022 320 73 14  
s.fattebert@stopogm.ch et l.dandrea@stopogm.ch  
www.stopogm.ch - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy